

Paris, le 13 JUL. 2018

003314

—  
*Le Ministre*  
—

Monsieur le Député,

Par courrier du 31 octobre dernier, vous avez appelé mon attention sur la situation dans les Territoires palestiniens. Je vous en remercie.

La France porte une attention particulière aux droits de l'Homme en Palestine, en Israël et dans le monde. La position de la France concernant la colonisation dans les Territoires palestiniens est claire et constante : la France condamne fermement la colonisation sous toutes ses formes, tant en Cisjordanie qu'à Jérusalem-Est. Celle-ci est illégale au regard du droit international et va à l'encontre des dispositions de la résolution 2334 du Conseil de sécurité, adoptée en décembre 2016, avec le soutien de la France. L'accélération et la pérennisation de la colonisation, sur le terrain et à travers l'adoption de projets de loi, ainsi que les démolitions des structures palestiniennes dans les territoires palestiniens occupés, ne font qu'attiser les tensions sur le terrain et compromettent les perspectives d'une paix juste et durable. Comme l'ont rappelé les conclusions du Conseil de l'Union européenne du 18 janvier 2016, la colonisation menace la solution des deux Etats. Plus particulièrement, la colonisation à Jérusalem-Est met en danger la possibilité que Jérusalem soit la capitale de ces deux Etats.

Dans ce contexte, le Président de la République a appelé le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, lors de sa visite le 10 décembre dernier à Paris, à faire « *des gestes courageux* » vis-à-vis des Palestiniens, notamment en gelant la colonisation.

La question des colonies ne peut être séparée de celle du processus de paix, au profit duquel l'Union européenne, dont la France, est fermement engagée, comme l'ont rappelé les conclusions du Conseil européen adoptées le 14 décembre 2017, et dont la position sur Jérusalem reste inchangée. C'est notamment dans ce cadre que s'inscrivent les relations bilatérales qu'entretient l'Union européenne avec ses deux partenaires, israélien et palestinien.

Ainsi, l'accord d'association entre l'Union européenne et l'Etat d'Israël, signé le 20 novembre 1995, permet la mise en œuvre d'un dialogue politique régulier. Ce cadre de discussion permet à l'Union européenne et à Israël d'échanger à haut niveau sur l'ensemble des questions ayant trait à leur relation, y compris les questions relatives aux territoires palestiniens occupés et aux droits de l'Homme.

.../...

Monsieur Fabien ROUSSEL  
Député du Nord  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

À diverses occasions, l'Union européenne a rappelé à Israël les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et du droit international humanitaire. La France, profondément attachée au respect des valeurs démocratiques et aux droits de l'Homme, transmet ces messages lors de ses contacts avec les autorités israéliennes.

En outre, le processus de rehaussement des relations entre l'Union européenne et Israël, prévu par cet accord, est actuellement suspendu, et ce depuis le 12 janvier 2009 en réaction à l'opération militaire israélienne « Plomb durci » à Gaza. La France veille ainsi à ce que l'accord d'association soit mis en œuvre dans le plein respect des politiques agréées de l'Union européenne.

Il reste nécessaire d'apporter un règlement définitif au conflit israélo-palestinien, fondé sur la solution des deux Etats. C'est ce à quoi la France s'emploie activement avec ses partenaires européens sur la base des paramètres internationaux agréés, convaincue que la stabilité de cette région, fracturée et meurtrie par les conflits, nécessite une résolution juste et durable de la question israélo-palestinienne. L'Union européenne, comme la France, est attachée à une approche constructive. La suspension de l'accord d'association enverrait, dans le contexte actuel, un signal négatif et réduirait les capacités de l'Union européenne à poursuivre son engagement, reconnu par les deux parties, en faveur de la résolution du conflit israélo-palestinien, y compris par un dialogue ferme et constructif avec Israël.

Soyez assuré que la France ne ménage aucun effort pour qu'une solution juste et durable soit trouvée au conflit-israélo palestinien qui ravage la région depuis plus de soixante ans.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*M Le Drian*

Jean-Yves LE DRIAN